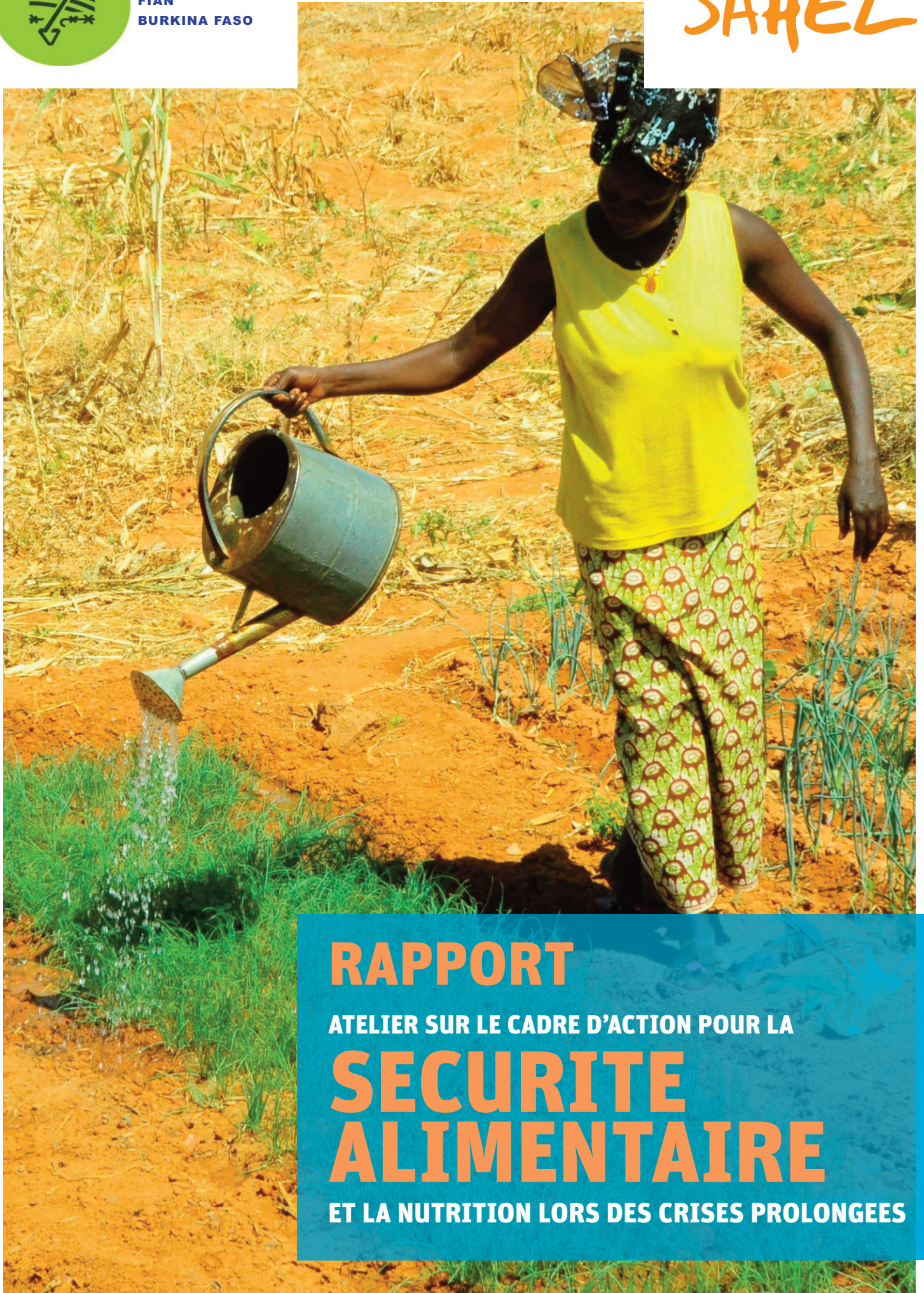




FIAN
BURKINA FASO

FOKUS
SAHEL



RAPPORT

ATELIER SUR LE CADRE D'ACTION POUR LA

SECURITE ALIMENTAIRE

ET LA NUTRITION LORS DES CRISES PROLONGEES



**FIAN
BURKINA FASO**

FIAN Burkina Faso a pour missions de promouvoir le droit à l'alimentation adéquate et nutrition. Elle fait le plaidoyer en faveur de l'agroécologie paysanne en défendant l'accès des paysan.ne.s aux ressources productives de la nourriture que sont la terre, l'eau et les semences paysannes entre autre.

FIAN Burkina Faso accompagne ceux et celles qui subissent la violation du droit à l'alimentation et nutrition, et d'autres droits connexes dans la revendications de leurs droits.

www.fianburkina.org ←

F O K U S
SAHEL

Fokus Sahel est un réseau de la société civile dont les organisations membres s'engagent au Sahel soit en menant des projets propres, soit en soutenant des organisations partenaires. Le réseau a pour but de favoriser l'échange entre ses membres, de se mettre en réseau avec d'autres acteurs et de mener des activités communes de lobbying et de plaidoyer en matière de politique de paix et de développement. Fokus Sahel se compose actuellement des membres suivants: ADRA, Afrique-Europe-Interact, Aktionsgemeinschaft Solidarische Welt, Amnesty International, Arnold-Bergstraesser-Institut, Brot für die Welt, CARE Deutschland-Luxemburg, BORDA, Caritas international, Kindermissionswerk Die Sternsinger, Eirene Internationaler Christlicher Friedensdienst, FIAN International, medico international, Missio München, Misereor, Missionszentrale der Franziskaner, Oxfam Deutschland, Partnerschaftsverein Chemnitz Timbuktu, terres des hommes, urgewald, DVV International, Welthungerhilfe. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez consulter le site de Fokus Sahel.

www.fokussahel.de ←

PUBLIÉ PAR

Fokus Sahel

JUIN 2020

PHOTOS

Silga Lucien; page de titre:
OneWorld Nederland CC BY-NC-SA 2.0

ADRESSE

Grit Lenz
Coordinatrice Fokus Sahel
Am Sudhaus 2, 12053 Berlin



	4	Sigles et abbreviations
SECTION I. INTRODUCTION	6	Contexte de la tenue de l'atelier
	6	Résumé des principaux enseignements tirés des communications
SECTION II. DOCUMENTATION	7	Ouverture de l'atelier
	8	Présentation du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA)
	10	Communication du SE-CNSA sur l'état de la sécurité alimentaire et la nutrition dans la situation des crises prolongées que traverse le pays
	14	Communication du SE-CONASUR sur la prise en charge alimentaire et nutritionnelle des personnes déplacées internes
SECTION III. TEMOIGNAGES	16	Témoignage d'un déplacé interne venu de la région de l'Est du Burkina
	16	Témoignages de déplacés internes venus de la région du Nord
SECTION IV. RESUME DES ECHANGES A LA SUITE DES PRESENTATIONS	18	Sur la méconnaissance du CSA-CDA au Burkina Faso
	18	Sur les mécanismes d'identification et de prise en charge des personnes déplacées internes (DPI)
	18	Sur le mécanisme de financement des besoins des personnes assistées et le délai de réaction.
	19	Sur les mesures de coordination des aides, la transparence dans la gestion, la répartition équitable de ces aides, le modèle d'intervention
	20	Au sujet de la façon dont les politiques appréhendent la question de la nutrition et sa prise en compte dans les aides alimentaires
	20	Sur la récurrence des crises prolongées et l'état du dispositif actuel de sa gestion
	21	Sur les questions relatives à l'accès au foncier rural et aux difficultés d'application effective de la loi sur le foncier rural
	21	Clarification de concepts
SECTION V. RECOMMANDATIONS, STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION	22	Recommandations
	24	Stratégies d'action
	25	Ebauche de plan d'action
SECTION VI. CONCLUSION	26	Conclusion
	27	Liste de présence

O SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activité génératrice de revenu
ASP	Agro-sylvo pastoral
CDSA	Conseil départemental de la sécurité alimentaire
CPSA	Conseil provincial de la sécurité alimentaire
CRSA	Conseil régional de la sécurité alimentaire
CILSS	Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel
CNDH	Commission nationale des droits humains
CNSA	Conseil national de sécurité alimentaire
CODESUR	Conseil départemental de secours d'urgence et de réhabilitation
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
COPRESUR	Conseil provincial de secours d'urgence et de réhabilitation
CORESUR	Conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation
CPSA	Comité de prévision sur la situation alimentaire
CSA-CDA	Cadre d'Action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
FASA	Fonds d'appui à la sécurité alimentaire
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEFA	Femmes enceintes et femmes allaitantes
FIAN	Foodfirst Information and Action Network
FDS	Forces de défense et de sécurité
HEA	Household economy approach ou analyse de l'économie des ménages
MAM	Malnutris aigue modérés
MAS	Malnutris Aigue Sévère
OCHA	Bureau pour la coordination des affaires humanitaires
OSC	Organisation de la société civile
PDI	Personne déplacée interne
PEC	Prise en charge
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNSAN	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PREGEC	Prévention et gestion des crises alimentaires
PRSPV	Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
SE	Secrétariat exécutif
SMART	Spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporellement défini



01

INTRODUCTION

Les 03 et 04 mars 2020 a eu lieu à Ouagadougou, au Centre National Cardinal Paul ZOUNGRANA (CNCZ), un atelier sur le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées. Cet atelier a été organisé par FIAN Burkina Faso avec le soutien du Réseau Focus Sahel qui est un cadre d'échange des organisations de la société civile allemande intervenant au Sahel pour favoriser des activités communes de lobbying et de plaidoyer en matière de politique de paix et de développement. Ont pris part à cet important atelier, les organisations de la société civile, partenaires des organisations membres du réseau Focus Sahel et les structures étatiques en charge de la sécurité alimentaire lors des crises prolongées. La FAO au Burkina y a contribué en dépêchant un communicateur.

Contexte de la tenue de l'atelier

Depuis plusieurs années maintenant, le Burkina Faso est familier des situations d'insécurité alimentaire. Cette situation connaît des amplifications avec les déplacements internes de populations du fait des attaques terroristes récurrentes dans le pays depuis janvier 2016. Face à cette situation, le gouvernement burkinabè apporte des réponses. Il s'est agi donc de les découvrir et de se demander si elles s'inspirent des principes du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Cet atelier a eu pour but de mobiliser l'engagement politique des autorités burkinabè en faveur de l'intégration des principes développées dans le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans leurs stratégies d'interventions en ce temps de crise prolongée que vit le pays et qui vient amplifier les problèmes existants liés au droit à l'alimentation et à la nutrition.

Résumé des principaux enseignements tirés des communications

Les communications entendues ont permis de tirer les principaux enseignements suivants :

- * le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées n'est pas celui qui sous-tend directement les actions du gouvernement burkinabè sur ces questions ;
- * la Charte de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (PREGEC), qui est un instrument développé par le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel (CILSS), est celui qui guide les actions pour la sécurité alimentaire lors des crises prolongées ;
- * des liens peuvent être trouvés entre les programmes mis en œuvre par le gouvernement pour la sécurité alimentaire et la nutrition et les principes du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées ;
- * les Personnes déplacées internes (PDI) bénéficient d'une assistance humanitaire coordonnée par le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) ;
- * la plupart des participantes et participants ignorait l'existence même du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire lors des crises prolongées. ←



*SILGA Lucien
coordonnateur de
FIAN Burkina FASO
prononçant
le discours
d'ouverture*

02 DOCUMENTATION

Ouverture de l'atelier

Le discours d'ouverture a été prononcé par Monsieur SILGA Lucien, coordonnateur de FIAN Burkina Faso et responsable de l'organisation de l'atelier sur le cadre d'action de sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées. Après avoir souhaité la bienvenue aux participantes et participants, il a dépeint par la suite la situation sécuritaire précaire que vit le Burkina Faso depuis l'attaque terroriste du 15 janvier 2016 à Ouagadougou. Il dira que depuis cette date, les attaques des groupes armés se sont multipliées dans d'autres localités du pays causant

de plus en plus des pertes en vies humaines (FDS et civils) et des déplacements internes de centaines de milliers de personnes. Il précise que les personnes déplacées ont abandonné leurs moyens de subsistance dans leur fuite et se trouvent actuellement dans une extrême précarité alimentaire. Pour lui, se pose la question de l'organisation des interventions de l'Etat dans cette situation pour subvenir aux besoins alimentaires de ces populations. .

Poursuivant ces propos, M. SILGA rappellera l'existence sur le plan international, d'un guide pour orienter les actions de l'Etat en pareille circonstance : le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées. Pour lui, il serait bon que l'Etat et les organisations humanitaires connaissent son contenu et que pour ce faire, la FAO a été invitée pour le présenter, et le Secrétariat exécutif du conseil national pour la sécurité alimentaire (SE-CNSA) pour communiquer sur comment le Burkina Faso utilise les principes qui y sont développés dans ses actions pour subvenir aux besoins alimentaires des populations en cette période de crise prolongée aggravée par la crise sécuritaire. Il a affirmé que ces communications guideront l'assistance dans les discussions en plénière et dans les groupes de travail.

Monsieur SILGA a tenu aussi à rappeler les objectifs de l'atelier tels qu'ils figurent dans les Termes de références qui sont de :

- * récolter les informations sur les actions entreprises par le gouvernement burkinabè pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes déplacées et l'avancement du droit à l'alimentation et à la nutrition en générale ;
- * mesurer le degré de conformité des actions du gouvernement aux principes développés dans le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- * contribuer au mécanisme de suivi du Comité mondial de sécurité alimentaire lors de sa quarante-septième session en octobre 2020 ;



*SAVADOGO
MADI
de la FAO
présentant
le CSA-CDA*

Présentation du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA)

La présentation du CSA-CDA a été faite par Monsieur SAVADOGO Madi de la FAO. Avant de commencer sa présentation, il a reconnu l'importance de cet atelier et a remercié FIAN Burkina Fao pour l'initiative qui est une opportunité pour les parties prenantes de découvrir cet instrument conçu pour sous-tendre les actions en faveur de la sécurité alimentaire en ces temps de crise prolongée. Il a affirmé que cet atelier servira de déclic au niveau de la FAO au Burkina pour renouer avec cet important instrument.

En guise d'introduction, Monsieur SAVADOGO dit que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est conscient des efforts qui sont déployés aux niveaux mondial, régional et national pour éliminer la faim et la malnutrition, et qu'il est nécessaire de porter une attention particulière aux situations de crises prolongées car les interventions requises dans ces situations sont différentes de celles conçues pour résoudre des crises de brève durée ou des problèmes de développement en période de paix. Il affirme que les crises prolongées ont une incidence sur la sécurité alimentaire en termes de disponibilité, d'accessibilité, de stabilité et d'utilisation des denrées alimentaires. Il précisera que ces crises entraînent une surexploitation des capacités et des ressources locales, nationales et internationales et qu'il est primordial d'avoir des politiques et des mesures plus efficaces et efficientes qui prennent en compte les trois dimensions du développement durable que sont : l'économie, le social et l'environnement. Il précisera aussi que le CDA a été adopté en 2012 par le CSA pour guider les actions des Etats lors des crises prolongées.

- * discuter des perspectives de sortie de cette crise prolongée et l'avancement du droit à l'alimentation et à la nutrition.

Monsieur Silga a clos ses propos en remerciant :

- * le réseau Focus Sahel pour le financement de cet atelier ;
- * la FAO au Burkina Faso, le SE-CNSA ainsi que le CONASUR pour leur disponibilité ;
- * le personnel de FIAN, pour son effort dans l'organisation ;
- * toutes les personnes qui ont répondu présentes à l'invitation.

1. Définition des concepts

Monsieur SAVADOGO de la FAO a affirmé qu'il n'existait pas une définition standard de la crise prolongée et que cependant, on pouvait retenir que ce sont des situations de crise qui durent dans le temps et qui sont aussi récurrentes avec pour caractéristi-

ques :

- * la perturbation des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires ;
- * l'augmentation des taux de mortalité et de morbidité ;
- * les déplacements de population plus importants.

On retient aussi que les causes des crises prolongées sont diverses : conflits, occupation, terrorisme, catastrophes naturelles et d'origine humaine, exploitation excessive des ressources naturelles, changement climatique, inégalités, pauvreté, ou encore des facteurs en rapport avec la gouvernance.

Il a présenté le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) comme la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte à tous, et permettant à l'ensemble des parties prenantes de travailler ensemble pour assurer à chacune et à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour ce qui est du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA), Monsieur SAVADOGO dira que c'est un document concis qui fournit un cadre large à tous les acteurs susceptibles de jouer un rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition en cas de crise prolongée ou d'exercer une influence à cet égard.

2. Objectif, nature et portée du CSA-CDA

Monsieur SAVADOGO rappelle l'objectif du CSA-CDA qui est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations exposées à un risque de crise prolongée ou déjà touchées par une telle crise, en s'attaquant aux causes profondes du problème et en contribuant ainsi à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Il précisera que le CSA-CDA est un instrument volontaire et non contraignant et doit être interprété et appliqué conformément aux obligations contractées

en vertu du droit national et international en vigueur, et dans le respect des engagements pris volontairement dans le cadre d'instruments régionaux et internationaux. Il a également rappelé les valeurs fondamentales sur lesquelles repose le CSA-CDA comme suit: le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international, la dignité humaine, la non-discrimination, l'égalité et la justice, la prise en compte des spécificités et l'égalité des sexes, l'adoption d'une approche globale et durable, la consultation et la participation, le respect du droit, la transparence et l'obligation de rendre compte.

3. Principes d'actions pour l'amélioration de la SAN en situation de crise prolongée

Monsieur SAVADOGO de la FAO a, par la suite, exposé les onze (11) principes développés dans le CSA-CDA comme suit :

- * Principe 1 : Répondre aux besoins humanitaires immédiats et renforcer la résilience des moyens de subsistance ;
- * Principe 2 : Mettre l'accent sur les besoins nutritionnels ;
- * Principe 3 : Atteindre les populations touchées ;
- * Principe 4 : Protéger les personnes touchées ou menacées par des Crises prolongées ;
- * Principe 5 : Autonomiser les femmes et les filles, promouvoir l'égalité entre les sexes et sensibiliser aux Sexe spécificités ;
- * Principe 6 : Garantir et soutenir la réalisation d'analyses approfondies fondées sur des éléments factuels ;
- * Principe 7 : Renforcer l'adhésion des pays, la participation, la coordination et la collaboration des parties prenantes, ainsi que la responsabilité de rendre compte ;
- * Principe 8 : Promouvoir un financement efficace ;



*M. TRAORE Etienne
du SE-CNSA lors de
sa présentation*

- * Principe 9 : Contribuer à la consolidation de la paix grâce à la sécurité alimentaire et à la nutrition ;
- * Principe 10 : Gérer les ressources naturelles de manière durable et réduire les risques de catastrophe ;
- * Principe 11 : Promouvoir une gouvernance nationale et locale efficace.

4. Appel à la diffusion, l'utilisation et l'apprentissage du CSA-CDA

M. SAVADOGO rappelle, par ailleurs, que les parties prenantes du CSA ont été encouragées à informer, à sensibiliser, à promouvoir, à diffuser, à utiliser et à tirer des enseignements de l'utilisation du CSA-CDA.

En conclusion, il dira que pendant les crises prolongées, il est recommandé aux Etats de promouvoir des programmes d'intervention humanitaire et d'aide au développement qui soient cohérents et bien coordonnés afin de lutter contre l'insécurité ali-

mentaire et la dénutrition, à sauver des vies et à renforcer la résilience.

Communication du SE-CNSA sur l'état de la sécurité alimentaire et la nutrition dans la situation des crises prolongées que traverse le pays

Cette présentation a été assurée par M. Etienne Traoré du Secrétariat exécutif du Conseil national de la sécurité alimentaire (SE-CNSA). Avant de commencer sa communication, il a souligné que ce n'est pas la première fois que FIAN Burkina Faso associe le SE-CNSA à ses activités et de ce fait, il l'en remercie pour cet intérêt. Sa présentation a été axée sur cinq (05) points essentiellement.

1. Définition de la sécurité alimentaire

M. TRAORA reprendra la définition donnée par la FAO de la sécurité alimentaire comme suit : Il y a sécurité alimentaire lorsque « toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ».

Il rappelle également que le CSA-CDA permet de guider les responsables politiques dans la conception, l'application et le suivi des politiques et mesures prises pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations de crises prolongées.

2. Situation du Burkina Faso

Pour Monsieur TRAORE, les chocs successifs que connaît le Burkina Faso ont accru la vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et intensifié les besoins d'assistance humanitaire. Selon lui, ces chocs sont d'origines diverses :

- * la récurrence des perturbations climatiques ;
- * les attaques de ravageurs et des perturbations sanitaires ;
- * la situation pastorale de moins en moins reluisante ;
- * la fragilité du climat sécuritaire qui limite l'accès aux services sociaux de bases et la mise en œuvre des activités Agro-sylo-pastorales dans certaines localités.
- * la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) ;
- * les PRP-AGIR (Priorités résiliences Pays) ;
- * le Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables (PRSPV) qui prend en compte l'assistance alimentaire, la protection des moyens d'existences, la nutrition ;
- * le Plan humanitaire (sécurité alimentaire, protection, éducation, santé, nutrition, abris...)

Il précise que l'Etat burkinabè et ses partenaires se sont engagés à apporter des réponses concertées dans cette situation à travers la Charte de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (PREGEC) qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience du mécanisme d'intervention.

Les piliers de la charte sont :

- * Pilier 1 : Information et analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- * Pilier 2 : Concertation et coordination ;
- * Pilier 3 : Analyse consensuelle pour le choix des instruments de PREGEC.

3. Les principes du CSA utilisés au Burkina Faso

Monsieur TRAORE a fait le lien entre les onze (11) principes du CSA-CDA et les actions engagées par le gouvernement pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso.

PRINCIPE 1 : RÉPONDRE AUX BESOINS HUMANITAIRES IMMÉDIATS ET RENFORCER LA RÉSILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE. Mesures de mise en œuvre :

- * les 14 secteurs de planification ;
- * le PNDES en tant que référentiel national de développement ;

- * le Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises au Burkina ;
- * la Loi N°012 -2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.

PRINCIPE 2 : METTRE L'ACCENT SUR LES BESOINS NUTRITIONNELS. Mesures de mise œuvre :

- * la mise en œuvre du PRSPV et les PRP prennent en compte les besoins des populations sur le conjoncturel et le structurel à travers des actions sensibles et spécifiques à la nutrition ;
- * la prise en charge (PEC) des Malnutris aigus sévères (MAS) et des Malnutris aigus modérés (MAM) des Enfants et femmes enceintes et Femmes allaitantes (FEFA).

PRINCIPE 3 : ATTEINDRE LES POPULATIONS TOUCHÉES. Mesures de mise en œuvre :

- * les interventions se font à travers des paquets prenant en compte la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé et l'autonomisation économique ;
- * les stratégies développés par les humanitaires pour atteindre les populations cibles compte tenu de la situation sécuritaire ;
- * les acteurs interviennent sur la base des principes humanitaires (humanité, impartialité, neutralité, indépendance) ;
- * les bénéficiaires sont identifiés avec les outils de ciblage tels que le HEA, le ciblage géographique

et le registre unique (RU) ou la base de données des vulnérables enregistrés au niveau des services sociaux de base.

PRINCIPE 4 : PROTÉGER LES PERSONNES TOUCHÉES OU MENACÉES PAR DES CRISES PROLONGÉES. Mesures de mise en œuvre :

- * l'effort déployé par l'Etat qui arrive à protéger tant bien que mal la population affectée par la crise ;
- * le retour des Personnes déplacées internes (PDI) est l'option préconisée et à défaut, des camps sont créés dans des localités avec des dispositifs sécuritaires tout en assurant leur assistance ;
- * Certaines PDI sont prises en charge par des familles d'accueil ;
- * un dispositif d'alerte a été mis en place pour répondre aux besoins en cas de déplacement d'une population avec l'accompagnement des Partenaires techniques et financiers (PTF).

PRINCIPE 5 : AUTONOMISER LES FEMMES ET LES FILLES, PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET SENSIBILISER AUX SEXO-SPÉCIFICITÉS. Mesures de mise en œuvre :

- * plusieurs actions sont mises en œuvre au profit des femmes et des jeunes en termes d'accès à la terre, au crédit, accès aux services sociaux de base ;
- * réalisation de périmètres irrigués, bas-fonds dont les bénéficiaires sont essentiellement des femmes, la délivrance des Attestations de possession foncière rurale (APFR) au profit des femmes afin de sécuriser leur capital productif ;
- * la mise en place d'AGR par plusieurs projets étatiques et non étatiques.

PRINCIPE 6 : GARANTIR ET SOUTENIR LA RÉALISATION D'ANALYSES APPROFONDIES FONDÉES SUR DES ÉLÉMENTS FACTUELS. Mesures de mise en œuvre :

- * le Burkina Faso s'inscrit dans la charte PREGEC pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) en situation conjoncturelle et structurelle ;

- * le Comité de prévision sur la situation alimentaire (CPSA) analyse et valide de façon inclusive et participative les données de la campagne Agro-sylvo-pastoral (ASP) ;

- * le même comité formule des recommandations à l'endroit des acteurs concernés pour une plus grande efficacité dans le mécanisme de PREGEC.

PRINCIPE 7 : RENFORCER L'ADHÉSION DES PAYS, LA PARTICIPATION, LA COORDINATION ET LA COLLABORATION DES PARTIES PRENANTES, AINSI QUE LA RESPONSABILITÉ DE RENDRE COMPTE. Mesures de mise en œuvre :

- * la participation des bénéficiaires et de la société civile à la prise de décisions se fait à travers les différents cadres de concertations, Commissions/Comités, CNSA, CPSA, Codex alimentaire.

PRINCIPE 8 : PROMOUVOIR UN FINANCEMENT EFFICACE. Mesures de mise en œuvre :

- * mise en place du Fonds d'appui à la sécurité alimentaire (FASA) qui est un instrument de financement Etat - PTF des actions de sécurité alimentaire ;

- * le CNSA reste ouvert pour l'entrée de nouveaux acteurs désirant intervenir dans le domaine de la SAN ;

- * le secteur de la sécurité alimentaire et la nutrition est financé par l'Etat et ses partenaires. Plusieurs projets intégrant les domaines divers de la SAN sont financés et mis en œuvre dans les zones à risque d'insécurité permettant de renforcer la résilience des ménages bénéficiaires.

PRINCIPE 9 : CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX GRÂCE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA NUTRITION. Mesures de mise en œuvre :

- * La situation sécuritaire du pays a engendré d'importants déplacements des populations vers des zones plus stables (765 517 PDI au 12 février 2020).
- * Des initiatives locales sont développées pour venir en aide à ces personnes en passant d'abord par leur intégration au sein des zones d'accueil :
- * la réponse humanitaire gouvernement – partenaires ;
- * les sensibilisations pour une cohésion sociale et la réconciliation sont prônées à tous les niveaux ;
- * le Nexus humanitaire-développement-paix devient un outil de référence pour les acteurs.

PRINCIPE 10 : GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE MANIÈRE DURABLE ET RÉDUIRE LES RISQUES DE CATASTROPHE. Mesures de mise en œuvre :

Les structures mettent en œuvre les orientations du Gouvernement en matière de ressources naturelles de manière durable et à réduire les risques de catastrophe. Il est donc nécessaire de parvenir à un modèle de production rationnelle par :

- * l'intensification des productions ASP ;
- * l'utilisation rationnelle des pesticides ;
- * la récupération des terres dégradées... ;
- * les évaluations environnementales des projets/programmes.

PRINCIPE 11 : PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE NATIONALE ET LOCALE EFFICACE. Mesures de mise en œuvre :

- * les capacités institutionnelles et organisationnelles des structures centrales et locales sont renforcées pour une meilleure gestion des ressources dans le but d'atteindre la SAN ;
- * la déconcentration du dispositif de sécurité alimentaire : CRSA, CPSA et CDSA et d'autres cadres ;

- * la dynamisation des dispositifs : appui au fonctionnement.

4. Les principaux catalyseurs à l'utilisation des principes du CSA-CDA

Il cite comme principaux catalyseurs de l'utilisation des principes du CSA-CDA:

- * le Droit à l'alimentation ;
- * les 4 dimensions de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle à savoir (la disponibilité physique des aliments ; l'accès économique et physique des aliments ; l'utilisation des aliments ; la stabilité des trois autres dimensions dans le temps) ;
- * les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs des politiques sous régionales ;

- * l'amélioration de l'efficacité de l'aide;
- * les crises, plus complexes et multiformes.

5. Les contraintes liées à l'utilisation des principes du CSA-CDA

Au titre des contraintes liées à l'utilisation des principes du CSA-CDA, il a répertorié les insuffisances suivantes :

- * insuffisances des ressources financières ;
- * absence d'un cadre d'échanges sur le CSA ;
- * méconnaissance du Comité de sécurité alimentaire mondial par certains acteurs.

Le représentant du Secrétariat permanent du CONASUR, structure relevant du Ministère de la famille, de la solidarité nationale et de la famille, Issaka PAM-TAM, a été sollicité d'apporter des compléments à la communication de M. Etienne TRAORE. Suite à son intervention l'on a compris que c'est le Secrétariat exécutif du CONASUR qui l'organe opérationnel du



CNSA sur le terrain pour l'assistance humanitaire aux populations vulnérables. Le modérateur, Monsieur SILGA Lucien, responsable de l'organisation de l'atelier, lui a demandé de préparer une communication sur l'assistance humanitaire.

Communication du SE-CONASUR sur la prise en charge alimentaire et nutritionnelle des personnes déplacées internes

Les crises alimentaires prolongées sont récurrentes au Burkina Faso. La crise sécuritaire est venue aggravée une situation alimentaire déjà compliquée. Monsieur PAMTAM Issiaka du SE-CONASUR a informé l'auditoire sur ce qui est fait en termes de prise en charge des personnes déplacées internes. Il a axé sa communication sur 4 points.

1. Aperçu sur la situation humanitaire

Il ressort que le Burkina Faso fait face à une crise complexe et prolongée sans précédent qui a engendré des difficultés et des défis sécuritaires (attaques, enlèvements, affrontements intercommunautaires), humanitaires (victimes, déplacements massifs, be-

soins croissants et multisectoriels) et de développement (perte de moyens d'existence, destruction d'infrastructures, suspension de projets/programmes, dysfonctionnement des services, fermeture de marchés et inaccessibilité de plusieurs localités).

2. Stratégie de réponse

Comme stratégie de réponse, l'Etat dispose du Nexus :

- * humanitaire ;
- * développement ;
- * paix/sécurité.

Ses interventions sont de trois types :

- * réponse d'urgence ;
- * préparation au relèvement ;
- * relèvement.

Les Cibles pour ces interventions sont :

- * les personnes déplacées ;
- * les communautés hôtes ;
- * les zones de départ.

La procédure de prise en charge est la suivante :

- * ciblage (enregistrement numérique) ;
- * organisation des PDI dans des camps et hors camps ;
- * implication des PDI et communautés hôtes /redevabilité ;
- * organisation et coordination / mise en place des secteurs d'interventions dont la Sécurité alimentaire.

3. Bilan de l'assistance alimentaire et nutritionnelle

Au total, 1 119 291 personnes ont bénéficié d'une assistance alimentaire et 103 844 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été pris en charge.

4. Leçons apprises

Les leçons apprises sont :

- * efficacité des interventions par le leadership du Gouvernement ;
- * nécessité de clarifier les cibles de la réponse ;
- * nécessité de renforcer la mise en place d'interventions structurées dans les zones de départ pour réduire le déplacement de populations ;
- * nécessité de renforcer l'accès aux services sociaux de base et aux services de protection ;
- * nécessité d'améliorer la compréhension de l'humanitaire ;
- * la sécurité et la cohésion sociale demeurent des défis majeurs de résolution de la crise.

5. Difficultés

Comme difficultés, Monsieur PAMTAM identifie :

- * l'inaccessibilité des zones liée à l'insécurité;
- * les risques liés à la distribution de la nourriture dans les zones rouges (Arbinda, Kelbo, Pensa, ...);
- * la mobilité des PDI;
- * la sécurisation des opérations de transfert et de distribution.

6. Perspectives

Les perspectives répertoriées par Monsieur PAM-TAM sont :

- * le renforcement des mécanismes de ciblage;
- * la mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire 2020;
- * la mise en œuvre du Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables (PRSPV) 2020 ;
- * l'élaboration d'une stratégie nationale de relèvement pour renforcer la résilience des ménages et individus face à la crise;
- * le plaidoyer et la mobilisation de ressources pour le financement des interventions;
- * le renforcement de la coordination.

03

TEMOIGNAGES DE PERSONNES DEPLACÉES INTERNES

FIAN Burkina Faso a jugé bon de faire participer des PDI à l'atelier pour témoigner directement des circonstances de leur départ obligé ainsi que de leurs conditions de vie actuelle. Ainsi deux (2) PDI dont un homme et une femme sont venus de la région du nord et trois (3) PDI dont deux hommes et une femme sont venus de la région de l'Est. Au total, cinq (5) PDI ont pris part à l'atelier dont trois (3) ont livré des témoignages.

Témoignage d'un déplacé interne venu de la région de l'Est du Burkina

Monsieur PDI 1 a tenu d'abord à remercier FIAN Burkina pour tout ce qu'elle a fait et continue de faire pour eux depuis leur localité d'origine. Il se dit être très dévasté par la situation actuelle mais, qu'il va expliquer brièvement comment la crise s'est installée et comment la situation s'est détériorée.

« Au début, nous avons constaté des mouvements inhabituels de personnes, la plupart du temps enturbannées, qui ne sont pas de la localité et nous en avons informé l'autorité. L'alerte est restée sans suite, jusqu'au jour où ces personnes (terroristes), nous ont réuni pour dire qu'ils ne sont contre ni les agriculteurs, ni les éleveurs mais, par contre, ils attaquent les représentants de l'Etat qui empêchent la population de jouir de ce que la nature leur a donné gratuitement. Ils ont cité, comme exemple, les agents des eaux et forêts qui empêchent la population de couper les arbres qu'eux-mêmes n'ont pas plantés. Ils ont aussi dit que tu paies ta moto avec ton argent et le douanier te dit de payer les taxes, pourtant c'est ton

argent et ta moto etc...Ils ont dit ce jour-là que dorénavant les hommes devraient porter des pantalons courts, en d'autres termes, obéir à la loi de la charia.

Ainsi, les terroristes ont commencé à attaquer les symboles de l'Etat (infrastructures etc...) et tuer les représentants de l'Etat (conseillers municipaux, maires, conseillers villageois de développement etc...) et aussi les koglwéogos (les groupes d'autodéfense chargés de protéger leurs communautés). La situation s'est détériorée suite à une riposte des koglwéogos contre ces terroristes au cours de laquelle des personnes ont été tués sans que l'on puisse dire qu'elles étaient toutes des terroristes. Après cette épisode, les villageois ont compris que le climat allait se détériorer entre eux et les terroristes; effrayés, les villageois ont commencé à s'enfuir sans vivres, ni animaux, ni bagages. Les terroristes ont commencé à massacrer les villageois et brûler les greniers. En ces jours, ils ont effectivement tué beaucoup de villageois. Les rescapés se sont réfugiés au village voisin sans nourriture ni eau de boisson ; les jeunes (bras valides) ont décidé de retourner discrètement au village, chercher et ramener de quoi manger et boire. Les terroristes les ont cueillis et les ont tous égorgés. Plus de 25 jeunes ont ainsi perdu la vie dont le fils aîné et le petit-fils d'un des représentants. Par la suite, le village voisin où nous avons trouvé refuge a commencé aussi à se vider. Aujourd'hui, tous les villages environnants se sont vidés et les habitants se sont retrouvés dans des camps d'accueil à Fada ville et pris en charge par le gouvernement ».

Témoignages de déplacés internes venus de la région du Nord

Monsieur PDI 2 a été capturé par les groupes armés et relâché. Très dévasté par la situation actuelle, il a raconté brièvement sa mésaventure.

« Comme tous les jours, après ma prière de 19h30, je me suis assis pour manger. A peine ma main dans le plat, je me suis retrouvé à terre sans savoir comment et j'ai été encerclé par des personnes enturbannées (une vingtaine). Ils m'ont ligoté les mains et demandé les papiers de ma nouvelle moto. Un d'entre eux est rentré avec moi dans ma chambre (case) chercher les

papiers. Et ils m'ont conduit quelque part où il y avait une vingtaine de personnes assise avec leur chef. Ce dernier m'a demandé qui est ce qui a acheté cette moto pour moi. Est-ce l'association pour laquelle tu travailles ? J'ai répondu non, c'est mon fils. Il m'a reposé la même question ; J'ai répondu encore non, c'est mon fils et que s'il ne me croyait pas, il pouvait vérifier le nom sur les papiers de la moto. Le chef terroriste a vérifié et a appelé une personne au téléphone, apparemment leur informateur, pour lui dire que les informations fournies sont fausses. Le chef a donné l'ordre de détacher mes mains car vu mon âge je peux être leur père, a-t-il affirmé. Il m'a dit qu'il y a deux personnes qui travaillent dans l'association et m'a demandé de les rechercher et de les lui amener. J'ai répondu que j'étais dans l'incapacité de le faire et que de toutes les façons, je ne sais pas comment les chercher puisque les gens ont fui le village. Il a envoyé ces éléments aux domiciles de ces personnes faire des fouilles et ils n'ont vu personne. Le chef terroriste m'a dit que je ne leur avais pas menti, que je leur avais dit la vérité, que je pouvais m'en aller, que j'étais libre ».

Le représentant de l'association en question, présent à l'atelier, a souligné que cet ancien captif a tout simplement eu la vie sauve parce que le nom de l'association ne figurait pas sur les papiers de la moto et que ces deux collègues étaient en mission à Oua-

higouya ce jour-là ; comme quoi, c'est Dieu qui lui a sauvé la vie a-t-il affirmé. Il précise qu'aujourd'hui, le village et les villages environnants se sont vidés et les habitants se sont retrouvés à Ouahigouya ville. L'ex captif et sa famille sont pris en charge par l'association pour laquelle il travaille.

Madame PDI 3 est la représentante des femmes de son village ; elle est très dévastée et abattue par la situation qu'elle vit en ces moments. Beaucoup d'entre elles se retrouvent avec des enfants sans pères et sans prise en charge.

« Ce jour-là, les terroristes sont rentrés dans notre village et ils ont commencé à tuer les hommes, à frapper les femmes et brûler les greniers. Dans la débandade, les gens ont pris la fuite sans rien emporter avec eux. Ils ont tué beaucoup de personnes ce jour-là. Aujourd'hui, les rescapés sont installés dans une petite zone de la ville la plus proche sans prise en charge ».

Toutes ces PDI souhaitent que la situation s'améliore afin qu'elles puissent retourner dans leurs villages respectifs et vaquer à leurs occupations habituelles (agriculture et élevage).débuter la conférence par une minute de silence. ←

04

RESUME DES ECHANGES A LA SUITE DES PRESENTATIONS

Les trois communications ont donné lieu à des échanges résumés comme suit :

Sur la méconnaissance du CSA-CDA au Burkina Faso

Les participantes et participants ignoraient l'existence du CSA-CDA et se sont demandés pourquoi la FAO n'en fait pas cas dans les cadres de concertation pour la sécurité alimentaire auxquels elle prend part. Sur ce point, Monsieur SAVADOGO Madi, qui a représenté la FAO à cette session, a affirmé que même au niveau de la FAO surtout au Burkina Faso, cet instrument n'est pas suffisamment utilisé. Il a indiqué que cette session marque un début réel de vulgarisation du CSA-CDA au niveau national et que tous les cadres de concertation pertinent seront mis désormais à contribution pour sa diffusion surtout en ces temps de crises prolongées. Pour ce faire, la société civile devrait poursuivre le plaidoyer et prendre le relai pour l'atteinte de cet objectif.

Sur les mécanismes d'identification et de prise en charge des personnes déplacées internes (DPI)

Les trois (3) communicateurs de l'atelier, messieurs PAMTAM Issaka du SE-CONASUR, TRAORE Etienne du SE-CNSA et SAWADOGO Madi de la FAO ont, dans une dynamique complémentaire, ont donné des éclaircissements sur la prise en charge des person-

nes déplacées internes (PDI) suite aux attaques perpétrées par les groupes armés. Il faut noter ainsi que le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) est le premier à répondre présent lorsque des personnes déplacées internes (PDI) sont signalées et ce, avant l'arrivée des autres humanitaires. La prise en charge se fait dans les camps et hors camps dans les familles d'accueil le plus souvent. Toutefois, ils ont reconnu que l'identification n'est pas un exercice facile à réussir et qu'il y a des DPI hors système et que l'Etat a développé présentement un logiciel pour faciliter l'enregistrement surtout dans les zones les plus touchées (Sahel, Centre-nord, Boucle de Mouhoun). Un témoignage a abondé dans ce sens avec la précision que, pour des raisons sécuritaires, certaines PDI ne souhaitent pas se faire enregistrer et préfèrent vivre cachées. Les organisations ayant connaissance de telles situations ont été invitées à les signaler aux structures en charge de l'enregistrement.

Sur le mécanisme de financement des besoins des personnes assistées et le délai de réaction.

Il est ressorti des échanges que le processus d'assistance commence par une évaluation de la situation par le CONASUR. Les données recueillies permettent ainsi de préparer la réponse et de faire le plaidoyer pour l'obtention du financement nécessaire. La précision a été faite par Monsieur SAVADOGO que dans de telle situation, il existe plusieurs partenaires de ressources qui sont sensibles, des guichets de financement au niveau du système des Nations-Unies (CERF) et au niveau des agences du système (fonds propres) pour accompagner les Gouvernements. Monsieur PAMTAM précise que le délai, d'intervention était de 24h dans le principe mais qu'aujourd'hui, il est de 48h voire de 72h du fait des problèmes d'accessibilité liés à l'insécurité grandissante. Il a ainsi, au passage, déploré le témoignage de la déplacée interne venue de la région du nord disant que, jusque-là, la localité qui les a accueillis n'a pas encore reçu l'intervention du CONASUR. Revenant sur la réalité des difficultés d'intervention, il évoque les cas où les groupes armés prennent soin de jaloner les voies d'accès par des engins explosifs.

Un intervenant a rappelé que le principe 8 du CSA-CDA évoque la promotion d'un financement efficace en temps de crise prolongée et a ainsi demandé de savoir s'il y a un fonds pareil au Burkina Faso, le ministère qui le gère ainsi que les critères pour en avoir accès. En guise de réponse, M. PAMTAM dit que le CONASUR est la structure nationale qui gère les interventions de l'Etat en cas de crises ou de catastrophes naturelles. Il a souligné sa nature multisectorielle et précisé qu'il regroupe plus de 20 ministères. Il affirme qu'il existe un fonds national de solidarité qui s'occupe des personnes vulnérable de façon général. Les critères pour en bénéficier sont généralement liés à l'état de la personne, son statut, sa situation sociale, etc. Une enquête sociale du service social du lieu de résidence du demandeur d'aide est requise.

Sur les mesures de coordination des aides, la transparence dans la gestion, la répartition équitable de ces aides, le modèle d'intervention

Monsieur PAMTAM a expliqué que le CONASUR coordonne en principe toutes les actions humanitaires en faveur des PDI et ce, dans le souci de capitalisation et de suivi de la destination de l'aide. S'agissant des normes d'assistance alimentaire, M. PAMTAM dit que dans ce genre de situation ce n'est pas le nombre de repas servis à chaque PDI qui compte mais celui de calories dont la norme est 2100 Kcal/jour. L'assistance aux PDI accueillies hors camp bénéficie aussi aux membres des familles hôtes. Sur la question de la prise en compte des préférences alimentaires des individus comme l'exigence les normes du droit à l'alimentation, M. PAMTAM dit que l'aide alimentaire consistant à donné gratuitement à manger aux PDI, il est difficile d'accéder aux préférences individuelles de chaque bénéficiaire. Réagissant sur les cas de détournements de vivres par des agents publics en charge de l'action humanitaire, dénoncés dans la presse, M. PAMTAM ironise qu'il y a des brebis galeuses partout et que les cas avérés connaissent un traitement approprié au sein du ministère de tutelle.

Répondant à la question de savoir ce qui est mis en place pour s'assurer que les contributions mobilisées à l'échelle nationale pour soutenir les PDI arrivent à destination, Monsieur PAMTAM affirme que toutes les contributions y compris les dons provenant des bonnes volontés sont capitalisées au niveau du CONASUR qui délivre ainsi des bordereaux de livraison permettant d'en assurer la traçabilité.

Certains intervenants ont évoqué une sorte d'insuffisance de coordination de l'Etat dans les différentes interventions surtout au niveau local dans certaines localités. La répartition des aides alimentaires serait aussi inégalitaire et la région du Sahel qui n'abrite qu'un seul camp avec plus de 283 000 PDI, celui de Barsalogo, a été cité en exemple. En guise de réponse, M. PAMTAM évoque un problème d'accessibilité de certaines zones du fait de l'insécurité grandissante. Il redoute même un recours obligé à des ponts aériens pour acheminer l'aide alimentaire si la situation sécuritaire se dégradait davantage. Il a dit que le mécanisme de coordination existe au niveau national, régional, provincial et départemental et qu'une intervention d'où qu'elle vienne devrait passer par ce mécanisme. Les échanges, sur ce point précis, ont conclu aussi à l'inactivité des organisations de la société civile qui maintient le mécanisme au niveau déconcentré dans la léthargie dans laquelle il est plongé. Il a été recommandé aux OSC qui interviennent dans l'humanitaire dans ces zones d'entreprendre les actions nécessaires pour provoquer le dynamisme des mécanismes déconcentrés de coordination des interventions en faveur des PDI dans leurs zones d'interventions quitte à découvrir les goulots d'étranglement et de formuler des propositions pour leur dénouement.

Quelques témoignages ont fait cas de comportements de certaines organisations humanitaires qui ne respecteraient pas les normes en matière de cash transfert. Pour les communicateurs, les montants fixés en matière d'assistance financière comportent des variances qu'il faut chercher à connaître. Toutefois, les participantes et participants sont d'avis qu'il faille veiller à ce que toutes les organisations actives dans l'humanitaire respectent les normes arrêtées par l'autorité pour contribuer ainsi à la consolidation du vivre ensemble au lieu d'être des facteurs de discorde sociale. Il est aussi recommandé de bien

briefier les nouvelles organisations humanitaires qui s'installent au Burkina sur les exigences des interventions et de dénoncer les écarts de conduite pour des rappels à l'ordre appropriés.

Monsieur SAVADOGO Madi de la FAO est revenu pour l'approche d'intervention qui doit reposer sur le NEXUS « Humanitaire-Développement-Paix ». Monsieur TRAORE Etienne soutient que c'est cette logique qui justifie que l'Etat prospecte toujours des possibilités de production sur les lieux d'accueil pour les PDI en harmonie avec les autochtones.

Au sujet de la façon dont les politiques appréhendent la question de la nutrition et sa prise en compte dans les aides alimentaires

Certains intervenants ont fait la remarque selon laquelle la question de la nutrition serait plus considérée comme un problème de santé qu'un problème d'alimentation au Burkina Faso. Le fait que la direction de la nutrition relève du ministère de la santé a été évoqué pour soutenir cette thèse. Réagissant à ces propos, Monsieur TRAORE Etienne dit distinguer la nutrition préventive qui relèverait du secteur rural de la nutrition spécifique qui relèverait du ministère de la santé. Revenant à la nutrition préventive, Messieurs PAMTAM et TRAORE diront que l'Etat fait des actions de prévention des problèmes de nutrition en accompagnant les paysans dans la promotion des jardins nutritifs ; la production des produits maraîchers à haute teneur nutritive et la promotion des jardins scolaires, la production et la promotion d'aliments locaux à haute valeur nutritive. . Monsieur SAVADOGO insistera sur la nécessité d'associer aux productions hivernales normales dans les zones de crises prolongées avec des modes innovants de production en l'occurrence des cultures de contre saisons. Il a ajouté que la FAO a eu à fournir des semences à des déplacés internes pour qu'ils puissent produire.

Répondant à la question de savoir si les aides nutritionnelles assurent le minimum diététiques aux déplacés internes selon leur besoins, Monsieur PAMTAM dit que les aides alimentaires apportés aux

personnes déplacées internes prennent en compte l'aspect qualitatif en termes de Kilos calories. S'il advenait qu'une PDI soit malnutrie, elle sera prise en charge par le ministère de la santé.

Sur la récurrence des crises prolongées et l'état du dispositif actuel de sa gestion

Le problème de la récurrence des crises alimentaires au Burkina Faso a été soulevé. Un intervenant a même été précisé que le Burkina Faso est permanentement dans cette situation depuis 2008. La question a donc été de savoir pourquoi une priorité n'est pas accordée à la gestion des ressources en eau pour booster la production alimentaire. Sur cette préoccupation, M. SAVADOGO est d'avis qu'il y a un problème de maîtrise de l'eau pour la production nécessaire à l'accroissement de la résilience des populations surtout celles vivant au sahel. Il a incité la société civile a continué le plaidoyer pour une politique de maîtrise de l'eau. Répondant à la question de savoir si l'outil de ciblage des personnes vulnérables HEA datant de 2012 a depuis évolué, Monsieur SAVADOGO Madi a répondu par la négative tout en précisant que c'est plutôt le profilage des zones qui est régulièrement actualisé. Réagissant à un reproche fait à l'Etat de ne pas honorer sa part de contribution au Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA), les communicateurs ont fait savoir que la part de l'Etat doit être comprise dans ses aspects non mobilisables notamment les salaires payés par l'Etat au personnel qui anime les programmes de sécurité alimentaire... Pour Monsieur TRAORE du SE-CNSA, l'Etat fait des efforts considérables et cite pour exemple le prêt contracté auprès de la banque mondiale pour l'acquisition de 40 000 tonnes de céréales en 2019.

Evoquant la politique de l'Etat pour accompagner les femmes dans l'accroissement de la production agricole, M. TRAORE Etienne a affirmé que des efforts sont faits pour un accès sécurisé des femmes et des ruraux au foncier rural à travers la délivrance des Attestations de possession foncière rurale (APFR). Cette intervention a fait des gorges chaudes



*autre vue partielle
des participants*

au sein de l'auditoire. Des réactions ont tendu à dire que cette politique était loin d'être stable et pérenne.

Sur les questions relatives à l'accès au foncier rural et aux difficultés d'application effective de la loi sur le foncier rural

Sur ces questions, des vifs et riches échanges ont eu lieu entre participants et participantes. On retient des uns que la loi sur le foncier rural connaît de vrais problèmes d'applicabilité du fait qu'il y a des villages qui n'ont pas de terroirs propres ou que l'ensemble des terres n'appartiendrait qu'à quelques familles. D'autres avis disent plutôt que la loi ayant prévu la possibilité pour les communes rurales d'élaborer leurs chartes foncières locales, on devrait pouvoir venir à bout des difficultés évoquées. Pour ces derniers, il faut poursuivre l'application de la loi sur le foncier rural tout en recensant les problèmes résiduels et les traiter au fur et à mesure. Toutefois, quelques points de vue ont convergé à dire à dire que l'accaparement des terres rurales par des entités qui n'ont rien à voir avec la paysannerie dans les zones les plus propices à l'agriculture pourrait engendrer une crise majeure au Burkina Faso dans les années à venir. Ils recommandent donc de faire le plaidoyer

au niveau du parlement pour qu'une enquête soit faite pour élucider le phénomène et permettre un traitement adéquat de la question par la représentation nationale. Certaines interventions ont rappelé qu'une telle initiative avait concerné le foncier urbain et que l'apurement recommandé restait toujours en instance. Une recommandation a été formulée pour l'apurement effectif du foncier urbain.

Clarification de concepts

Quelques intervenants ont demandé la clarification du concept de crise prolongée et celui de sexo-spécificités.

Répondant ainsi à une question sur les critères qui déterminent la qualification de crise prolongée, M. SAVADOGO Madi a indiqué qu'il faille tenir compte de sa durée et de sa récurrence et de demander à l'assistance de s'informer davantage sur le sujet. Sur le concept de sexo-spécificité, il dit qu'il faille comprendre par-là, les besoins spécifiques par sexe.

05

RECOMMANDATIONS,
STRATEGIES ET PLAN
D'ACTION

Recommandations

A l'issue des travaux de groupes, des recommandations à l'égard de l'Etat, ses partenaires et des organisations de la société civile ont été formulées pour l'effectivité des principes déclinés dans le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire lors des crises prolongées.

RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 1: RÉPONDRE AUX BESOINS HUMANITAIRES IMMÉDIATS ET DE RENFORCER LA RÉSILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE

A l'Etat :

- * veiller à la mise en œuvre effective des politiques ;
- * redynamiser les conseils déconcentrés de secours d'urgence et de réhabilitation (CORESUR, COPRO-SUR, CODESUR).

Aux Partenaires et à la société civile :

- * participer aux rencontres des cadres de concertation et respecter les règles établies par l'Etat ;
- * rechercher l'ensemble des informations nécessaires pour s'insérer dans les actions humanitaires (OCHA, CONASUR, autres ONG etc.) ;
- * renforcer les capacités des OSC en matière de suivi-évaluation et d'interpellation dans la mise en œuvre des politiques.

A l'ensemble des acteurs humanitaires :

- * prioriser toujours les achats de proximité pour les vivres.

RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 2 : METTRE L'ACCENT SUR LES BESOINS NUTRITIONNELS

A l'Etat :

- * désagréger les données des enquêtes SMART jusqu'au niveau communal (significativité au niveau communal) ;
- * rendre disponible les données des enquêtes SMART au niveau des régions (CORESUR, COPRO-SUR, CODESUR) et des Clusters ;
- * trouver une méthode spécifique pour la collecte de données sur la situation de malnutrition.

Aux Partenaires et à la société civile :

- * intégrer au tant que possible dans les interventions, les besoins spécifiques des différents groupes notamment les enfants de bas âge et femmes enceintes et allaitantes ;
- * développer des actions de nutrition d'urgence ;
- * mettre l'accent sur la sensibilisation des populations sur les aspects de nutrition.

A l'ensemble des acteurs :

- * Mettre l'accent sur l'éducation nutritionnelle.

RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 3: ATTEINDRE LES POPULATIONS TOUCHÉES

A l'Etat :

- * renforcer la coordination entre les acteurs humanitaires pour des interventions harmonisées dans la préservation de la paix.

Aux Partenaires et à la société civile:

- * veiller à la conformité des interventions aux référentiels établis par l'Etat ;

- * assurer une bonne coordination entre les acteurs humanitaires pour assurer une bonne répartition spatiale des interventions et éviter ainsi les doublons ;

- * mettre en place un mécanisme adéquat de ciblage de personnes nécessitant une protection particulière.

RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 4 : PROTÉGER LES PERSONNES TOUCHÉES OU MENACÉES PAR DES CRISES PROLONGÉES

A l'Etat :

- * renforcer les mécanismes de redevabilité et de gestion des plaintes ;
- * renforcer le dispositif sécuritaire pour permettre l'accès aux populations touchées ;
- * développer un mécanisme de protection des personnes qui ont besoin de protection particulière ;
- * systématiser la prise en compte des ménages hôtes dans les appuis envers les PDI ;
- * mettre en place des mécanismes de protection contre les violences liées au genre en termes de sensibilisation et autre ;
- * mettre en place des mécanismes de gestion des plaintes adaptés aux situations conflictuelles.

Aux Partenaires et à la société civile:

- * promouvoir la cohésion sociale dans l'approche d'intervention ;
- * intégrer absolument les populations hôtes dans tout appui envers les PDI.

RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 5: AUTONOMISER LES FEMMES ET LES FILLES, PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET SENSIBILISER AUX SEXO SPÉCIFICITÉS

A l'Etat :

- * accélérer la sécurisation foncière en milieu rural au profit des femmes ;

- * veiller à ce que le fardeau de la pénibilité accrue dans les camps ne retombe plus sur les femmes.

RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 6: GARANTIR ET SOUTENIR LA RÉALISATION D'ANALYSES APPROFONDIES FONDÉES SUR DES ÉLÉMENTS FACTUELS

A l'Etat :

- * accélérer le délai de validation des données terrain en période de crise ;
- * améliorer le système de collecte de données.

Aux Partenaires et à la société civile :

- * utiliser les technologies appropriées dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données ;
- * accompagner l'Etat dans la collecte des données.

RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 7: RENFORCER L'ADHÉSION DES PAYS, LA PARTICIPATION, LA COORDINATION ET LA COLLABORATION DES PARTIES PRENANTES, AINSI QUE LA RESPONSABILITÉ DE RENDRE COMPTE

A l'Etat :

améliorer les mécanismes de transparence et de redevabilité par rapport à la gestion de l'aide.

Aux partenaires et à la société civile:

- * être actif dans les cadres de concertation Etat-OSC ;
- * renforcer les mécanismes de redevabilité des ONG envers l'Etat et les communautés.

RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 8: PROMOUVOIR UN FINANCEMENT EFFICACE

A l'Etat et collectivités :

- * mis en place d'un fond spécifique pour la gestion des catastrophes avec des mécanismes de décaissement accélérés ;
- * renforcer les moyens logistiques de transport de l'aide humanitaire ;
- * opérationnaliser la mise en œuvre des plans de contingence élaborés.

Aux Partenaires et à la société civile :

- * accompagner l'opérationnalisation de la mise en œuvre des plans de contingence élaborés;

A l'ensemble des acteurs :

- * accompagner les régions et les communes à l'élaboration des plans de contingence.
- * contribuer à la consolidation de la paix grâce à la sécurité alimentaire et à la nutrition ;
- * renforcer le NEXUS humanitaire-développement-paix.

**RECOMMANDATION EN LIEU AVEC LE PRINCIPE 9 :
CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX GRÂCE
À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA NUTRITION**

A l'ensemble des acteurs :

Renforcer le NEXUS humanitaire-développement-paix dans l'aide humanitaire.

**RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 10 :
GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE MANIÈRE
DURABLE ET RÉDUIRE LES RISQUES DE CATASTROPHE**

A l'Etat :

- * apurer les situations conflictuelles sur le foncier urbain ;
- * engager une enquête parlementaire sur la gestion du foncier rural ;

- * apurer les situations litigieuses sur le foncier rural.

A l'ensemble des acteurs :

- * promouvoir une gestion concertée et inclusive des ressources naturelles (aménagement, sensibilisation, restauration, ...)
- * privilégier les énergies vertes dans les interventions.

**RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE PRINCIPE 11 :
PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE NATIONALE ET LOCALE EFFICACE**

A l'Etat :

- * rationaliser et redynamiser les cadres de concertation déconcentrés ;
- * mettre en œuvre les lois de lutte contre la corruption.

Aux partenaires et à la société civile :

- * exercer le droit de veille.

Stratégies d'action

A la suite des recommandations, les participantes et participants ont avancé des idées pour sous-tendre une stratégie d'action pour leur mise en œuvre et qui pourrait être politique, médiatique, éducative et juridique.

STRATÉGIE POLITIQUE

En termes de stratégie politique, il est recommandé de cibler les destinataires des recommandations et identifier le canal approprié de communication. Il pourrait s'agir d'une prise de contact par une visite de courtoisie, d'une lettre ouverte, d'une conférence de presse, d'un article de journal... Toutefois, les canaux identifiés devraient être utilisés de façon graduelle.

STRATÉGIE MÉDIATIQUE

En termes de stratégie médiatique, il pourrait s'agir de publications d'études, de déclarations, de conférences de presse, d'émissions radio et/ou télé, de production et de diffusion de films documentaires, de formations thématiques de journalistes en vue de les accompagner dans la production d'articles, la saisine de la presse internationale.

STRATÉGIE ÉDUCATIVE

En termes de stratégie éducative, il est recommandé que l'approche terrain prenne en compte des éléments éducationnels pour la promotion de la cohésion sociale, du vivre ensemble.

STRATÉGIE ORGANISATIONNELLE

En termes de stratégie organisationnelle, il s'agit de mettre en place un cadre d'échanges pour renforcer la communication entre organisations afin de porter ensemble les recommandations concernant la société civile.

STRATÉGIE JURIDIQUE

En termes de stratégie juridique, les organisations de défense de droits humains et/ou de soutien aux populations vulnérables doivent s'approprier des possibilités qu'offrent la Commission nationale des droits humains (CNDH) et le Centre d'écoute du ministère des droits humains pour dénoncer et interpellier l'autorité sur les cas de violations des droits humains des personnes en situation de vulnérabilité ou déplacées internes.

Ebauche de plan d'action

Les participants et participantes se sont rendus à l'évidence que les organisations présentes à l'atelier n'interagissent pas, pour le moment, dans le cadre d'un réseau ou d'une plateforme et qui pourrait servir d'espace approprié pour élaborer un plan d'action achevé. Toutefois, il est proposé de créer un cadre virtuel de concertation à travers un mailing group CSA-CDA. Les participants et participantes ont accueillis favorablement la proposition et ont accepté l'idée se rencontrer chaque six (6) mois, si les moyens le permettent, pour faire le suivi des résultats de cet atelier, partager des informations et examiner l'évolution de la situation alimentaire en ce temps de crise. Un plan d'action pourra être élaboré ultérieurement. **A**



vue partielle des participants

06

CONCLUSION

Les objectifs recherchés à travers l'atelier des 03 et 04 mars 2020 ont été largement atteints. Au regard des impressions émises, les participantes et participants sont repartis édifiés. La question de la sécurité alimentaire se pose avec acuité au Burkina Faso depuis de nombreuses années. La crise sécuritaire est venue la compliquer et l'impact socio-économique de la pandémie due au coronavirus, dont on ignore encore l'étendue, ne fera que l'hypothéquer davantage. Il est donc crucial d'agir, et chaque partie prenante doit jouer sa partition. L'appropriation des principes CSA-CDA peut aider à fédérer les énergies pour une quête sereine d'une sécurité alimentaire pour tous les habitants de ce pays. Le partage d'idées et d'informations ont permis aux participantes et participants de formuler des recommandations qui, même si certaines sont encore générales, pourront inspirer des actions intéressantes collectives ou individuelles chez les organisations qui ont pris part à l'atelier. Le combat pour la sécurité alimentaire est une affaire collective et la dynamique pour la mise en œuvre des principes du CSA-CDA mérite d'être poursuivie.

07

LISTE DE PRÉSENCE

- * GUE EDMOND, ADRA-BF, OUAGADOUGOU
- * BELEM MAHAMADI, ONG Help, OUAHIGOUYA
- * SAVADOGO MADI, FAO-BF, OUAGADOUGOU
- * BAMA BLAISE, CPF, OUAGADOUGOU
- * VALENTIN HATEGEKIMANA, FIAN International
HEIDELBERG
- * ZOUNDOU/SAWADOGO W. GERMAINE, CNDH
OUAGADOUGOU
- * OUEDRAOGO BRUNO DIDACE, ODDE/TDHS
OUAGADOUGOU
- * CISSE BOUBACAR, ACD/Nanga, DORI
- * OUEDRAOGO S.S. FÉLIX, WHH, OUAGADOUGOU
- * ROUAMBA BÉNÉWINDÉ, WHH
OUAGADOUGOU
- * SALOUKA NOUROU-DHINE, WHH
OUAGADOUGOU
- * BICABA DÉsirÉE ESTELLE, UFC - DORI, DORI
- * PAMTAM ISSAKA, SP/CONASUR
OUAGADOUGOU
- * TRAORE MOUPOYAHOU DIT ETIENNE
SE-CNSA, OUAGADOUGOU
- * OUEDRAOGO SOUMAÏLA, IQRA, OUAGADOUGOU
- * KONE KARIM, CESAO, BOBO DIOULASSO
- * BAKO ALAIN, ODE, OUAGADOUGOU
- * ROUAMBA JEAN ROBERT, MDHPC, OUAGADOUGOU
- * HEBIE SALIA, ARFA, FADA
- * ZONGO ALINE, INADES - FORMATION
OUAGADOUGOU
- * DIAGBOUGA MOUSSA, FIAN BURKINA FASO, FADA
- * DAMIBA DAHAN, FIAN BURKINA FASO FADA
- * YONLI MARIAM, FIAN BURKINA FASO, FADA
- * BAKAYOKO MAMOUDOU, FEDHA, OUAGADOUGOU
- * KOUSSOUBE NOUFOU, FNGN, OUAHIGOUYA
- * BORGOU BOUREIMA, FNGN, OUAHIGOUYA
- * OUEDRAOGO AWA, FNGN, OUAHIGOUYA
- * ZOUNGRANA/YAMEOGO KOUKA, LWR
OUAGADOUGOU
- * SOULAMA/SOMA MAÏMOUNA, FIAN BURKINA FASO
OUAGADOUGOU
- * TRAORE/KABORE SONIA, FIAN BURKINA FASO
OUAGADOUGOU
- * SILGA W.LUCIEN, FIAN BURKINA FASO
OUAGADOUGOU
- * LENGLENGUE KADIDIA, FIAN BURKINA FASO
OUAGADOUGOU
- * OUEDRAOGO SOULEYMANE, FNG, OUAHIGOUYA
- * BELEM HAMIDOU, HELP
OUAHIGOUYA
- * GAYERI TEHABUMANI, ARFA
FADA
- * SANOU SIAKA, CESAO-PRB
BOBO DIOULASSO



WWW.FOKUSSAHEL.DE